

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-13 du 27 Janvier 1987

chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO,
Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du
Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1987 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - En application de l'article 65 de la Loi Fondamentale,
Le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du Prési-
dent de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif
National, dès son retour de mission au Koweit.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 27 Janvier 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 - CP/ANR 6 - SA/CC du PRPB 4 - SGEON 4 - SPD 2
CFC-PPC 4 - IGE et ses Sections 4 - DC/MIL/PR 1 - JORPB 1